

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES RELATIFS À LA
RÉALISATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE DANS LE PARC
LINÉAIRE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES, SECTEUR RUE
BOURDAGES

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

1. Les services professionnels et techniques requis pour la réalisation d'une passerelle piétonne dans le parc linéaire de la rivière Saint-Charles près du secteur de la rue Bourdages comprennent les services professionnels et techniques en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie civile, structurale et électrique incluant les relevés sur place, l'élaboration des concepts, des esquisses préliminaires et définitives, la préparation des plans et devis d'exécution, l'analyse des soumissions et les recommandations afférentes, la surveillance des travaux et la production des plans tels que construits, les services professionnels et techniques pour le contrôle de la qualité des matériaux (laboratoire), les services professionnels et techniques en archéologie et en arts visuels (si requis), l'évaluation des impacts environnementaux et les demandes auprès du MDDEP.

Le site d'implantation de la passerelle piétonne projeté est à l'extérieur d'une propriété municipale à vocation récréative d'intérêt collectif.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût des services professionnels et techniques décrits à l'article 1 est estimé à la somme de 150 000 \$.

TOTAL : 150 000 \$

Annexe préparée le 26 avril 2012 par :

Jean Jobin,
Division design, architecture et patrimoine
Service de l'aménagement du territoire